



---

# *Avis d'audience*

---

Le 23 mars 2015

Réf. 2015-H-102

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience en mars 2015 pour étudier une demande du Centre canadien de rayonnement synchrotron (CCRS) concernant un changement d'adresse pour son permis d'exploitation d'un accélérateur de particules et l'autorisation de traiter des substances nucléaires à son installation. Le CCRS est situé à Saskatoon, en Saskatchewan.

Le CCRS exploite un synchrotron de catégorie IB sur le campus de l'Université de la Saskatchewan, et il a récemment construit un laboratoire pour le traitement de substances nucléaires non scellées. Cette activité n'est pas incluse dans le permis actuel du CCRS et, même si les activités proposées posent un faible risque, une modification à ce permis nécessite une autorisation de la Commission.

La Commission a déterminé qu'une audience publique n'était pas nécessaire pour étudier la demande du CCRS. Les changements demandés sont de nature administrative et ne soulèvent pas de questions liées à la santé, à la sécurité ou à la protection de l'environnement qui exigeraient d'être examinées dans le contexte d'une audience publique. L'audience se déroulera par voie de mémoires soumis par le personnel de la CCSN et le CCRS.

Une fois que la Commission aura délibéré à huis clos et rendu une décision dans ce dossier, un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision*, sera publié sur le site Web de la CCSN et mis à la disponibilité du public.

Les mémoires présentés à l'audience ne sont pas disponibles sur le site Web de la CCSN. Pour les obtenir, il faut en faire la demande au Secrétariat, à l'adresse ci-dessous :

a/s de Louise Levert  
Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire Tél. : 613-996-9063 ou 1-800-668-5284

280, rue Slater, C.P. 1046

Télec. : 613-995-5086

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Courriel : [interventions@cnsn-ccsn.gc.ca](mailto:interventions@cnsn-ccsn.gc.ca)